

Appel à projets EAC

CAMPAGNES PACTE pour l'année scolaire 2021-2022

ACADEMIE DE LIMOGES – DIRECTION REGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère

Culture



CAMPAGNE PACTE 2021

PROCÉDURE D'APPEL À PROJETS VIA L'APPLICATION DÉDIÉE ADAGE

La campagne 2020-2021 en chiffres

L'application a permis en 2019-2020 de recenser pas moins de **144 projets** dans **79 établissements** qui ont touché **7179 élèves** de notre académie pour le second degré et **154 projets** dans **122 écoles**, pour **9395 élèves concernés**



Dans le cadre de la politique interministérielle visant le 100% EAC pour les jeunes de 3 ans à 18 ans, **la plateforme ADAGE** est déployée sur tout le territoire national depuis l'année scolaire dernière.

Cet outil numérique a quatre fonctions distinctes et complémentaires :

- Une base de données permettant aux usagers d'avoir accès à des ressources EAC : textes officiels, dispositifs, outils méthodologiques, contacts avec les structures culturelles grâce à un outil de recherche multicritères ;
- Une plateforme de support technique, guichet unique permettant de remplir et de gérer les appels à projets académiques relevant de l'éducation artistique et culturelle ;
- Un outil de recensement du volet culturel du projet d'école ou d'établissement ainsi que des principales actions menées à ce titre.
- Une approche géolocalisée et multicritériée donnera une vision synthétique et précise des dispositifs et des projets en cours dans l'ensemble de l'académie.

Cette plateforme comporte deux volets qui correspondent à deux types de campagne auxquels les écoles et les établissements scolaires sont invités à participer : **les campagnes PACTE et la campagne de recensement.**

Les campagnes PACTE (Projets Artistiques et Culturels en Territoire Educatif) correspondent aux procédures d'appel à projets EAC Rectorat-Drac. La participation à ces campagnes est facultative. Elles sont ouvertes aux écoles et établissements désireux de déposer des projets répondant à un cahier des charges exigeant dont l'envergure requiert des moyens de financement spécifiques. Pour chaque année scolaire, deux campagnes PACTE sont organisées :

- Une campagne principale, ouverte au 1er et au 2d degré, qui se déroule de mars à juin ;
- Une campagne d'automne, ouverte au seul 1er degré jusqu'aux vacances de la Toussaint.

La campagne de recensement est obligatoire. Il est demandé à chaque école ou établissement scolaire de donner une vision complète des actions qui, en plus des projets de type PACTE, sont mises en œuvre localement pour contribuer aux parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

Il faut cependant souligner que la campagne de recensement ne se limite pas aux seules actions artistiques, la dimension culturelle du recensement étant à envisager de manière large et englobant notamment la culture scientifique ou l'EMI . La saisie de données statistiques permet également d'évaluer l'avancée de la réalisation effective du **"100% EAC"**. Fondée sur le principe du partage, l'application est conçue pour favoriser la mutualisation des pratiques. La Délégation académique à l'action culturelle de l'académie de Limoges et la DRAC Nouvelle- Aquitaine met à votre disposition sur cette application les ressources nécessaires au développement de l'EAC dans notre académie.



LES ENJEUX DE LA CAMPAGNE DE RECENSEMENT

Les bénéfices pour les établissements

Les bénéfices que les écoles et les établissements scolaires peuvent retirer de leur participation à la campagne de recensement sont par ailleurs nombreux.

Elle est en effet pour eux l'occasion :

- De rendre leurs actions plus lisibles et de les valoriser ;
- De contribuer à la réalisation d'une cartographie académique détaillée et précise de l'EAC permettant à toute personne disposant d'une adresse académique, grâce à un outil de recherche à entrées multiples, par niveaux de territoire et par domaines artistiques, d'identifier les ressources et de consulter des projets existants ;
- De favoriser la mise en place de nouveaux partenariats artistiques et culturels, et de nouvelles collaborations inter-degrés ou inter-établissements ;
- De trouver des idées, d'inspirer et de favoriser l'émergence de nouveaux projets.

Une participation aux campagnes PACTE va de pair avec une participation attentive à la campagne de recensement. En effet :

1) L'un des critères d'évaluation des projets qui sont déposés dans le cadre de la campagne PACTE consiste en la manière dont ces projets s'inscrivent dans le projet d'école ou d'établissement. Or la participation à la campagne de recensement se traduit par une formalisation exhaustive et très lisible du volet culturel du projet d'école ou d'établissement.

2) Les projets retenus dans le cadre de la campagne PACTE figurent automatiquement dans le volet culturel que la campagne de recensement permet d'établir. Toutefois, comme les projets sont déposés à n-1, certaines données peuvent nécessiter d'être actualisées (classes bénéficiaires, effectifs, enseignants participant au projet...). Cette actualisation est à effectuer via la campagne de recensement.

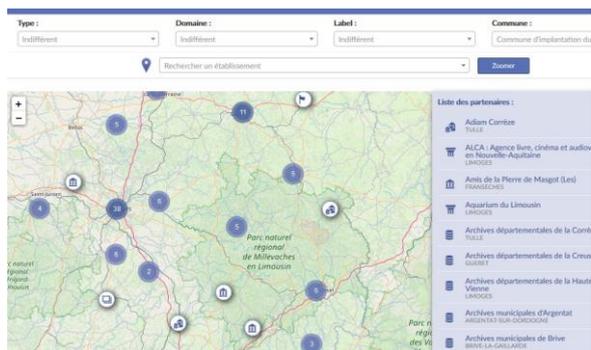
3) C'est également via la campagne de recensement, lorsque les projets auront été réalisés, qu'il sera possible de leur associer un lien de valorisation et/ou de saisir leur bilan. La transmission de ces bilans permettra de déclencher le versement des HSE et IPE qui ont été réservées pour le soutien des projets.

Le recensement est à effectuer en fonction de trois volets :

- **Les enseignements artistiques** (classes à horaires aménagés, enseignements de spécialité et enseignements optionnels artistiques, chorale...) ;
- **Les projets d'éducation artistique et culturelle**, lesquels peuvent relever de trois ordres : les participations à un dispositif EAC national (Ecole et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma, Création en cours...) ou local (prix Passerelle(s), A corps et à mots, Lycéens au théâtre, Médiatiks, Funambulles...) ; les projets soutenus dans le cadre de la campagne PACTE ; les projets autres articulant les trois piliers de l'EAC.
- **Les actions relevant de l'ouverture culturelle** (spectacles, conférences, évènements artistiques, voyages scolaires...), sans se limiter strictement aux arts. Les actions relevant notamment de la culture scientifique, technique et industrielle, de l'éducation aux médias et à l'information ou encore de l'enseignement moral et civique, sont également à recenser dans ADAGE.



LE CALENDRIER ANNUEL DES CAMPAGNES PACTE



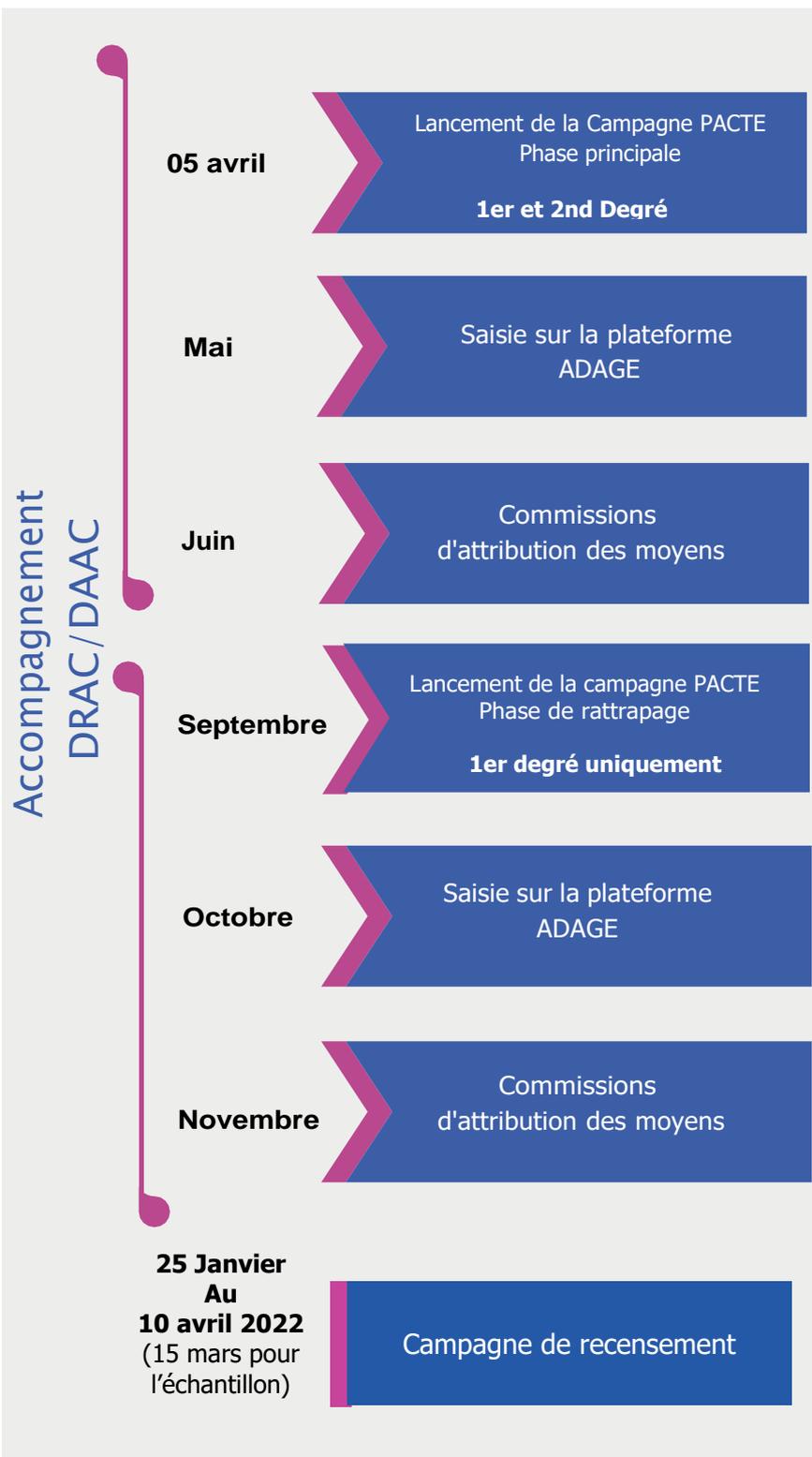
UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DES PROJETS POUR VOUS ET VOS PARTENAIRES

La possibilité d'accéder à une géolocalisation des partenaires et des projets culturels permettra immédiatement d'identifier le maillage territorial. L'outil permet également d'éditer directement le projet culturel de l'établissement et de mettre à disposition l'ensemble des documents attenants à l'appel à projet.

Sa consultation vous permettra également de vous inspirer d'autres projets culturels et d'identifier leurs référents afin de pouvoir échanger avec eux.

La liste des structures culturelles pré-Identifiées dans le logiciel ADAGE n'est pas exhaustive et ne préjuge pas des moyens qui seront accordés aux projets présentés. De la même façon chaque porteur de projet peut travailler avec des structures culturelles qui n'auraient pas été préalablement identifiées

par la commission à condition de faire remonter les éléments d'identification de ces structures par ailleurs (CV de l'artiste, détail de l'activité...)





CAHIER DES CHARGES DE LA CAMPAGNE PACTE



Nota bene : afin de faciliter la co-construction des projets par des acteurs de l'Éducation nationale et de la Culture, vous trouverez dans ADAGE une liste des structures culturelles pré-identifiées par la commission. Cette liste est également téléchargeable depuis l'onglet "ressources" de la plateforme.

Les projets retenus seront ceux qui satisferont le mieux les **critères d'évaluation et d'éligibilité** suivants :

- Une démarche pédagogique de qualité qui combine à la fois acquisition de connaissances, rencontre avec les œuvres, les artistes et les structures culturelles, et pratique ; une démarche qui, à ce titre, s'accompagne de productions d'élèves.
- Une démarche de co-construction partenariale fondée sur le trinôme établissement scolaire-partenaire culturel-collectivité territoriale.
- L'inscription durable de l'action dans un projet d'école/d'établissement et dans la dynamique d'un parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- Le nombre de niveaux, de classes, de professeurs, de disciplines, d'élèves concernés par l'action ; la contribution de l'action au projet de vie scolaire.
- Le rayonnement de l'action au-delà du groupe d'élèves directement concerné et dans les autres temps de vie de l'enfant que scolaires ; la continuité entre le temps scolaire et le hors temps scolaire ; les modes de valorisation envisagés pour les productions des élèves.
- La contribution du projet à l'amélioration d'un maillage territorial culturel et des liaisons inter-degrés et inter-cycles.
- La manière dont le projet prend en compte les spécificités du public auquel il s'adresse et contribue à une démocratisation artistique et culturelle.
- Le caractère innovant de l'action ; l'éventuelle place faite à l'éducation au et par le numérique.



MOYENS ET BILANS - RECTORAT



La transmission des projets

Les projets attendus ont à répondre à un cahier des charges qui pose un cadre très précis. D'autre part, les moyens disponibles sont contraints.

Pour ces raisons, nous vous demandons de bien tenir compte des règles suivantes :

- 1) Limiter le nombre de demandes déposées à trois par établissement ;
- 2) Envoyer les demandes d'un même établissement en un seul envoi, sous couvert du chef d'établissement ;
- 3) Indiquer impérativement, en cas de demandes multiples, un ordre de priorité.

Depuis la campagne de mars 2020, l'ensemble des projets doivent être déposés sur la plateforme ADAGE

Compte tenu de l'enveloppe disponible, les demandes de moyens formulées par les établissements seront examinées avec attention.

Il convient de noter que les projets relevant de l'enseignement privé feront uniquement l'objet d'un financement en euros.

Il importe que les demandes soient chiffrées de manière raisonnable. Une surévaluation financière des besoins pénaliserait une candidature davantage qu'elle la servirait.

Points d'attention :

- La mise en paiement des IMP et des HSE accordées aux professeurs du second degré lors de la précédente procédure est conditionnée par la remise d'un bilan qualitatif et financier de l'action soutenue **qui sera à renseigner dans ADAGE** dans le cadre de la campagne de recensement ouverte jusqu'à fin août après réalisation.
- Tous les moyens en euros qui seront accordés par le rectorat à l'issue de la phase principale de la procédure seront pris sur l'exercice budgétaire 2021. Au risque d'être perdus, ils devront impérativement avoir été mis en paiement avant les vacances de la Toussaint 2021. En ce qui concerne tout particulièrement les écoles, le versement par les DSDEN des subventions accordées par le rectorat suppose que l'achat, la livraison, la facture soient effectifs impérativement avant les vacances de la Toussaint.

Transmission des bilans et valorisation des projets

Ces opérations sont à faire exclusivement dans l'espace ADAGE dédié au recensement. La page suivante vous explique comment procéder.



VALORISATION ET BILAN DES PROJETS

Tutoriel de saisie ADAGE

Pour valoriser un projet et en communiquer le bilan, les étapes sont les suivantes :

1) Rendez-vous **sur le volet 2 de la phase de recensement** et cliquez sur le bouton « compléter avec les effectifs réels » du projet dont vous souhaitez saisir le bilan.

The screenshot shows the ADAGE interface with three main categories: 'Enseignements artistiques', 'Projets d'éducation artistique et culturelle' (highlighted with a red circle), and 'Actions et événements culturels'. Below these, there are two project cards. The first card is titled 'Appel à projets' and has a red '1' next to it. The button 'Compléter avec les effectifs réels' is highlighted with a red circle. The second card is also titled 'Appel à projets' and has the same button.

2) S'il existe un espace numérique où sont déposés des documents de présentation et de valorisation du projet, indiquez-en le lien après avoir cliqué sur le petit crayon placé à côté de « **Valorisation** ».

The screenshot shows the 'Appel à projets' form. It has a title bar 'Appel à projets' with two icons (a lock and a pencil). Below, there are sections for 'Domaines artistiques et culturels' (listing 'Cinéma, audiovisuel' and 'Univers du livre, de la lecture et des écritures') and 'Partenaires culturels'. At the bottom, there are two sections: 'Valorisation' with a red circle around the edit icon and a red '2', and 'Bilan' with a red circle around the edit icon and a red '3'. Below these, it says 'Aucune saisie'.

3) Cliquez sur le crayon placé à côté de « **Bilan** » pour faire apparaître la fenêtre de saisie puis renseignez-la en précisant les éléments suivants :

- Présentation rapide de ce qui a été demandé aux élèves et de la ou des productions qu'ils ont réalisée(s).
- Points de satisfaction
- Points d'insatisfaction ; pistes d'amélioration de l'action



Pour le bilan financier précisez pour la DRAC si les heures réalisées par le ou les artistes intervenants ont été réalisées et à quelle hauteur par rapport au budget prévisionnel et pour la DAAC si le projet a mobilisé toutes les heures en HSE et IPE attribuées. Précisez le nom des enseignants bénéficiaires de ces heures.



Projet EAC rattaché à un dispositif académique ou national

Les projets rattachés à un dispositif devront être signalés en année n+1 dans le cadre de la campagne de recensement ADAGE.

Ils ne devront pas être déposés dans le cadre de la campagne PACTE.

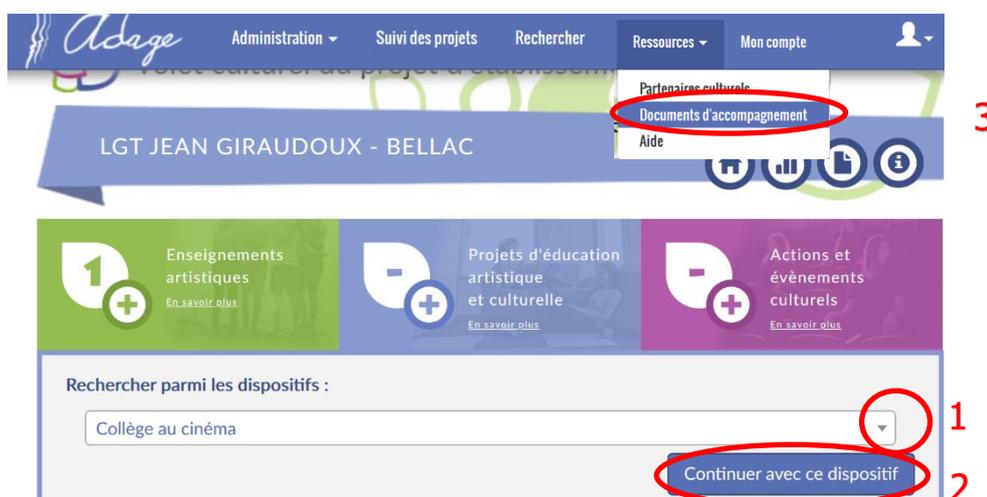
La liste des dispositifs est consultable en annexe de ce document.

Lors de la campagne de recensement de 2022, vous retrouverez dans les documents rattachés à celle-ci la fiche modèle de chacun des dispositifs recensés. En vous inspirant de celle-ci vous pourrez récupérer les données générales concernant ce dispositif et n'aurez plus qu'à préciser les effectifs des classes participantes et le bilan de votre participation.

Pour signaler un projet rattaché à un dispositif, se positionner sur le volet 2 de la campagne de recensement et cliquez sur « + »



Puis sélectionnez le dispositif auquel se rattache votre établissement dans la liste déroulante (1) :



Renseignez la fiche (2) à l'aide de la fiche modèle liée au dispositif que vous retrouverez dans l'onglet ressources (3).



MOYENS ET BILANS – Direction Régionale des affaires culturelles



Éléments à renseigner pour la recevabilité d'un projet

- L'inscription du projet au sein du projet d'école ou d'établissement et de son volet culturel
- Les rôles respectifs de l'artiste et de l'enseignant, le type de public concerné par l'action : classe, âge, niveau scolaire, le nombre d'élèves touchés, les objectifs pédagogiques et artistiques
- La valorisation éventuelle prévue
- Le parcours de l'artiste et/ ou d'un professionnel de la culture (CV exigé à transmettre à sophie.girodon@culture.gouv.fr pour la Corrèze et la Haute-Vienne et david.redon@culture.gouv.fr pour la Creuse)
- La durée et la fréquence des interventions

Soucieuse de la qualité de l'intervention dans le cadre des projets artistiques et culturels, la DRAC tient à rappeler son exigence de professionnalisme, à savoir que seuls les artistes véritablement engagés dans un processus de création pourront recevoir une subvention pour leurs interventions Loi n° 2016-925 [du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine](#)

Cette aide doit uniquement être utilisée pour rémunérer les heures effectuées par les intervenants (**tarif horaire : 60 € brut**). Afin de faciliter la co-construction des projets, la DRAC et la DAAC ont préalablement identifié dans le logiciel ADAGE une liste non-exhaustive et à titre indicatif des structures culturelles ressources avec les coordonnées des médiateurs à contacter pour élaborer un projet.

Les établissements scolaires qui feraient appel à des artistes indépendants qui ne sont pas associés aux structures culturelles référencées sont invités à fournir leur CV détaillé avec les coordonnées ainsi que leur projet personnel de création le cas échéant.

A l'issue de la campagne PACTE, les établissements scolaires seront invités à fournir un bilan qualitatif et financier du projet financé l'année précédente en précisant le nombre réel de jeunes touchés par l'action (indicateurs du Ministère de la Culture et de la communication).

Les crédits alloués par la DRAC et notifiés aux établissements après les commissions seront versés **directement aux structures culturelles sur le budget civil 2022**. Les artistes devront prendre l'attache des services de la DRAC afin de compléter leur dossier de demande de subvention.

Le Budget

Le budget à renseigner dans ADAGE doit être équilibré et préciser le montant de l'aide sollicitée auprès de la DRAC (le taux horaire de rémunération des artistes est fixé à 60 €) ainsi que le montant de l'aide sollicitée auprès des autres partenaires. La demande d'heures d'intervention d'un artiste pour un projet se situe en moyenne entre 20 h et 40 h maximum. Une résidence d'artiste en milieu scolaire ou un projet fédérateur qui concerne plusieurs établissements pourra donner lieu à des moyens financiers plus conséquents.



VOS CONTACTS



RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE LIMOGES

Interlocuteurs Académiques

- Jean-François Le Van
Délégué Académique à l'éducation Artistique et à l'action Culturelle
Mél: ce.daac@ac-limoges.fr
Tél: 05 87 50 40 97
- Élisabeth Artaud
Adjointe au DAAC
Mél: elisabeth.artaud@ac-limoges.fr
Tél: 05 87 50 40 97

Interlocuteurs départementaux premier degré

Département de la Creuse (23)

IEN : Marc Durand : Marc.Durand@ac-limoges.fr

Conseillers départementaux

- Arts et culture / cinéma : Claire Faugère : claire.faugere@ac-limoges.fr
- Musique : Pascale Berger : pascale.berger@ac-limoges.fr
- CSTI : Nathalie Pingnelain : nathalie.pingnelain@ac-limoges.fr

Département de la Corrèze (19)

IEN : Jean-Marc Clerc : Jean-Marc.Clerc@ac-limoges.fr

- Musique : Marie-Claude Mouty : marie-claude.mouty@ac-limoge.fr

Département de la Haute-Vienne (87)

IEN François Musson : francois.musson@ac-limoges.fr

Conseillers départementaux :

- Musique : Manuella Leclerc : manuella.leclerc@ac-limoges.fr
- Arts Visuels : Karine Texier : karine.texier@ac-limoges.fr

DRAC NOUVELLE-AQUITAINE

Informations sur l'EAC, l'AAP, les structures culturelles, artistes et intervenants et l'aspect pédagogique des projets

Département de la Corrèze (19) et de la Haute-Vienne (87)

- **Sophie Girodon**
Conseillère Education artistique et culturelle Action Culturelle et Territoriale
sophie.girodon@culture.gouv.fr
Tel : 05 55 45 66 69 / 06 87 06 79 48

Département de la Creuse (23)

- **David Redon**
Conseiller Education artistique et culturelle Action Culturelle et Territoriale,
réfèrent numérique pour l'ex-Limousin et la Charente
david.redon@culture.gouv.fr
Tel : 06-79-07-15-31

Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine

Site de Limoges

6, rue Haute de la Comédie CS 43607

87036 Limoges Cedex 1

Secrétariat : 05-55-45-66-62

ANNEXES

Application ADAGE

Recensement

Listes des enseignements artistiques, dispositifs, Évènements et types d'actions culturelles.

Table des matières

Axes du projet d'école ou d'établissement, objectifs et priorités liés à l'éducation artistique et culturelle 2



Liste des enseignements artistiques 3

Liste des dispositifs d'éducation artistique et culturelle préenregistrés dans l'application. 4

Arts plastiques	4
Cinéma	4
Culture scientifique, technique et industrielle	5
Univers du livre, de la lecture et des écritures	5
Musique	6
Patrimoine.....	6
Théâtre	Erreur ! Signet non défini.
Tous domaines	6

Liste des évènements 8

Arts plastiques	8
Cinéma	8
Culture scientifique, technique et industrielle	8
Littérature, poésie	8
Musique	9
Patrimoine.....	9

Liste des types d'actions culturelles10

Liste des objectifs pédagogiques12



Axes du projet d'école ou d'établissement, objectifs et priorités liés à l'éducation artistique et culturelle

Les axes, objectifs et priorités de votre volet culturel seront mis en valeur sur la page du volet culturel.

Vous allez créer, à l'ouverture de la campagne de recensement, une liste hiérarchisée personnalisable (voir la vidéo).

Cette liste sera utilisée à chaque étape du recensement : les équipes pédagogiques pourront associer un ou deux axes à chaque action recensée pour renforcer le lien entre les projets et les objectifs de l'établissement scolaire.

Voici une liste de quelques exemples :

Enseigner les valeurs de la République; Favoriser la mixité et l'inclusion des différents publics pour lutter contre l'entre soi et le repli; Améliorer le climat scolaire; Égalité filles-garçons et prévention des violences sexistes et sexuelles; Collaborer et coopérer collectivement à la réussite d'une réalisation; Lutter contre les stéréotypes; Développer l'ambition de chacun et contribuer à la réussite scolaire; Se mobiliser individuellement pour concourir à la réussite d'un projet commun; s'inscrire dans une démarche de projet – de sa conception à sa réalisation; Renforcer l'apprentissage des fondamentaux; Etc.

Auxquels s'ajoutent [les axes prioritaires](#) de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle : Chanter; Lire; Regarder; S'exprimer à l'oral; Développer son esprit critique.



Liste des enseignements artistiques

E : Ecole

C : Collège

L : Lycée

LIBELLE	NIVEAU
Chorale	E L
Enseignement facultatif de chant choral	E C
Classe orchestre	C
Classe à horaires aménagés arts plastiques	E C
Classe à horaires aménagés cinéma	E C
Classe à horaires aménagés cirque	E C
Classe à horaires aménagés danse	E C
Classe à horaires aménagés musicales	E C
Classe à horaires aménagés théâtre	E C
Enseignement optionnel arts du cirque	L
Enseignement optionnel arts plastiques	L
Enseignement optionnel cinéma-audiovisuel	L
Enseignement optionnel création et culture design	L
Enseignement optionnel danse	L
Enseignement optionnel histoire des arts	L
Enseignement optionnel musique	L
Enseignement optionnel théâtre	L
Enseignement de spécialité Arts : arts du cirque	L
Enseignement de spécialité Arts : arts plastiques	L
Enseignement de spécialité Arts : cinéma-audiovisuel	L
Enseignement de spécialité Arts : danse	L
Enseignement de spécialité Arts : histoire des arts	L
Enseignement de spécialité Arts : musique	L
Enseignement de spécialité Arts : théâtre	L
Enseignement expérimental d'éloquence	C



Liste des dispositifs d'éducation artistique et culturelle préenregistrés dans l'application. Les domaines sont donnés à titre indicatif car les projets croisent souvent plusieurs domaines. Les noms sont des liens interactifs renvoyant vers des pages internet détaillant les dispositifs.

Arts du spectacle vivant (théâtre, danse, cirque) et éloquence

Actions à destination des élèves PREAC A&P	E C L
Actions à destination des élèves PREAC ETCF	C L
Art en immersion	E
Concours "Arts en plastiques pour l'océan"	E C
En Terre de feu	E C L
Fantacirque	E
La Fabrique du regard	E C L
La Grande Lessive	E C L
Les p'tites compagnies du 87	E
Lycéens au théâtre	L
Lycéens en Avignon	L
MIX'ART à l'école	E C L
Odyssée	E
Prix Sony Labou Tansi	C L
THEA 23	E
THEA 87	E

Cinéma

Ecole et cinéma	E
L'Atelier cinéma CNC	E C
Collège au cinéma	C
Quand le son crée l'image	C L



Lycéens et apprentis au cinéma	L
Prix Jean Renoir des Lycéens	L
César des lycéens	L
Passeurs d'images	C L

Culture scientifique, technique et industrielle

MATH.en.JEANS	E C L
Prix du livre "sciences pour tous"	C L
Prix Pierre Potier des lycéens	L

EMI

Concours des Unes antiques	C L
E-Reporter Corrèze	E C L
Mediatiks	E C L
Télémaques	C L

Univers du livre, de la lecture et des écritures

A corps et à mots	C
Africa 2020	E C L
Auteurs du patrimoine et BD	L
Bulles de mémoire	C L
Concours des dix mots	E C L
Concours Lombois	L
Jeunes en librairie	C L
Les ateliers de traduction littéraire	L
Les Imaginaires	C L
Les petits champions de la lecture	E
Manga'titude	C L
Mômes à la page	E
Printemps des poètes	E C L
Prix Fauve des lycéens	L
Prix Funambulles	E C L



Prix Goncourt des lycéens	L
Prix Hafeed Benotman du roman noir collégien	C
Prix littéraire lycéen(ne)s et apprenti(e)s	L
Prix lycéen "Lire l'économie"	L
Prix passerelle(s)	C L
Remplis ta bulle	E C L
Résidences en territoire	L
Résidences d'auteurs de BD	E C L
Si on lisait à voix haute (La grande librairie)	C L

Musique

Chanter la scène française avec les Francos Educ	C L
Chapelle Harmonique	E C L
Chœur en fête – Festival choral académique	E C L
Fabriques à musique	E C L
Une chorale pour mon école	E
Les concerts scolaires des JM France	E
Musique au lycée (JM France)	L

Patrimoine

Journées du 1% artistique, de l'école à l'enseignement supérieur	E C L
La Classe, l'œuvre !	E C L
Une école, un chantier !	E

Tous domaines

Création en cours	E
A corps et à mots	
AENA - Projets Educatifs Jeunesse	
AENA - Mobilité Collective	
AENA - Projets spécifiques	
AENA - Résidences d'artistes	
Contrats Locaux d'éducation artistique (CLEA)	



Contrats de développement culturel (CTEAC)

Contrats territoires lecture (CTL)

Été apprenant (pilotage DRAC) & Colos apprenantes (pilotage DDCSPP)

Quartiers d'été, Quartiers solidaires (pilotage Préfecture/ Politique de la ville)

PEDT

CLAS



Cette partie est complémentaire aux deux premières. Les noms sont des liens interactifs renvoyant vers des pages internet détaillant les dispositifs.

Liste des événements

Arts plastiques

[MuMo](#) E C L

Cinéma

[La Fête du court métrage](#) E C L

[Festival du cinéma méditerranéen de Montpellier](#) L

[Festival du film de Sarlat](#) L

Culture scientifique, technique et industrielle

[Semaine des mathématiques](#) E C L

[Concours CGénial](#) C L

[Course en cours](#) C L

[Fête de la science](#) C L

[Journée Math et Filles une équation lumineuse](#) C L

[Concours Nouvelles avancées](#) L

[MathC2+](#) C L

[Journée d'inauguration Objectif COP26](#) C L

[Rencontres régionales EDD Nouvelle-Aquitaine -Limoges](#) C L

Littérature, poésie

[Concours de la BD scolaire](#) E C L

[Etonnants voyageurs](#) C L

[Faites des livres](#) E C L

[Festival des langues anciennes en Corrèze](#) C L

[Festival des langues anciennes en Haute-Vienne](#) C L



Fête des Fables, faites des fables	E C L
Journées collégiennes des Nuits noires d'Aubusson	C
Journées lycéennes des nuits noires d'Aubusson	L
Le feuilleton des incorruptibles	E C L
Les rencontres de Chaminadour	C L
Les Zébrures de printemps	E C L
Lire à Limoges	E C L
Lire et faire lire	E C
Plaisir d'écrire (Concours de l'AMOPA)	C L
Poésie en liberté	L
Prix de la nouvelle de Brive	C L
Prix des incorruptibles	E C L
Salon du livre et de la presse jeunesse Montreuil	E C L
Semaine de la presse et des médias dans l'Ecole	E C L

Musique

Festival Ecole en chœur	E C L
Fête de la Musique à l'Ecole	E C L
Grand prix lycéen des compositeurs	L
Musique au lycée	L
Rentrée en Musique	E C L
Semaine du son	E C L

Patrimoine

Les enfants du patrimoine	E C L
Levez les yeux! Journées européennes du patrimoine	E C L
Levez les yeux! Journées nationales de l'architecture	E C L

Théâtre

Les Zébrures d'automne	E C L
Festival Graine de rue	E C L
Acteurs juniors	E C



Liste des types d'actions culturelles

Actions	Exemples et indications
Une ou des sorties ou visites culturelles	
Voyage à dimension culturelle ou artistique	
Echange culturel	Jumelage
Une ou des rencontres avec un ou des artistes	
Une ou des rencontres avec un ou des professionnels de la culture	
Conférence culturelle, artistique ou scientifique	
Atelier de pratique artistique ou scientifique ponctuel	Les ateliers de pratique artistique ou scientifique réguliers relèvent du projet d'éducation artistique et culturelle (partie bleue).
Action de sensibilisation à la lecture et la lecture à voix haute, l'art oratoire	
Action de sensibilisation artistique et/ou scientifique	Hors lecture
Découverte des métiers liés à l'art et à la culture	
Production ou création artistique et/ou scientifique	
Un accueil de manifestation artistique ou culturelle professionnelle dans l'établissement (spectacle, exposition, tournage)	
Une galerie d'exposition permanente	
Manifestation, journée ou semaine thématique	
Elèves candidats à un concours	En lien avec un domaine artistique ou scientifique
Constitution d'un jury d'élèves ou d'un comité d'élèves	Comité de lecture, jury pour décerner un prix
Un club théâtre	
Un club lecture	
Un cinéclub, un club cinéma	
Un club artistique (hors théâtre, lecture, cinéma)	
Un club scientifique	
Action artistique et/ou culturelle développée dans le cadre Ecole ouverte	



Action artistique et/ou culturelle développée dans le cadre Vacances apprenantes	
Action artistique et/ou culturelle développée dans le cadre du 2S2C	

Liste des objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques s'appuient sur le [référentiel](#) pour l'éducation artistique et culturelle, JO du 07.07.15. Ils sont communs à tous les niveaux scolaires.

Piliers de l'éducation artistique et culturelle	Objectifs
FREQUENTER (Rencontres)	Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres
	Echanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture
	Appréhender des œuvres et des productions artistiques
	Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire
PRATIQUER (Pratiques)	Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
	Mettre en œuvre un processus de création
	Concevoir et réaliser la présentation d'une production
	S'intégrer dans un processus collectif
	Réfléchir sur sa pratique
S'APPROPRIER (Connaissances)	Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
	Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel
	Mettre en relation différents champs de connaissances
	Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre